

Communiqué de presse

Paris, 25 janvier 2024

Rapport du Haut conseil pour le climat

**« ACCÉLERER LA TRANSITION CLIMATIQUE
AVEC UN SYSTÈME ALIMENTAIRE
BAS CARBONE, RÉSILIENT ET JUSTE »**

Dans le cadre de ses missions, le Haut conseil pour le climat a réalisé un examen de l’empreinte carbone alimentaire et une analyse des politiques alimentaires et agricoles à l’aune des enjeux climatiques.

Le système alimentaire et la production agricole sont en première ligne des défis climatiques. La production agricole est exposée à une augmentation des dommages causés par le réchauffement climatique, qui se répercutent sur l’ensemble du système alimentaire, présentant des risques élevés tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs. L’alimentation représente 22 % de l’empreinte carbone des Français, et les émissions qu’elle génère ne diminuent qu’insuffisamment au regard des objectifs climatiques. Accélérer la réduction des émissions de l’alimentation et de la production agricole, tout en protégeant l’avenir des professionnels et les consommateurs, nécessite d’intervenir sur l’ensemble du système alimentaire.

« Transformer le système alimentaire pour répondre aux défis auxquels il fait face – difficultés socio-économiques, santé, climat, environnement – nécessite une stratégie et une politique économique de long terme pour donner une vision claire des évolutions souhaitables pour les producteurs comme pour les consommateurs », Corinne Le Quéré, présidente du Haut conseil pour le climat.

La structure et le fonctionnement du système alimentaire freinent l’adoption de pratiques agricoles et alimentaires bas carbone, et limitent la possibilité de changements transformationnels. Ces freins et verrous peuvent être levés par des changements profonds des systèmes agro-alimentaires, tels la revalorisation des revenus des agriculteurs et des éleveurs pour soutenir et accompagner leurs changements de pratiques, la réorientation des dispositifs de soutien, et la mobilisation des acteurs de la transformation, du stockage, du transport, de la distribution et de la restauration.

Sous réserve de faciliter leur déploiement, de nombreuses options pour l’atténuation et l’adaptation au changement climatique sont mobilisables dans toutes les composantes du système alimentaire, y compris pour la gestion des terres, les productions végétales et animales, la transformation et la distribution, les régimes et pratiques alimentaires et le gaspillage à chaque étape. La diminution de la consommation de produits alimentaires intensifs en émissions permet de réduire l’empreinte carbone de la production agricole tout en évitant l’importation de produits alimentaires avec des effets de fuite aux frontières.

Les politiques agricoles et alimentaires actuelles sont peu mobilisées en appui aux politiques climatiques. Seule une coordination des politiques concernant l’agriculture, l’alimentation, la santé publique, le climat et l’environnement permettra de maximiser les synergies, de protéger les agriculteurs français d’une forte augmentation des dommages causés par le changement climatique,

de minimiser les coûts de la transition et de réduire les risques économiques pour les acteurs du système alimentaire, tout en garantissant l'accès à une alimentation durable et saine pour tous.

Avec une vision partagée de l'agriculture et de l'alimentation bas carbone, adaptée au climat de demain, la France pourrait porter au sein de la réforme de la Politique agricole commune de l'Union Européenne de 2028 la réduction des émissions du secteur agricole par au moins un facteur deux d'ici à 2050, et se rapprocher le plus possible de l'atteinte de la neutralité carbone pour le secteur agricole en augmentant fortement le stockage de carbone dans les sols agricoles et dans la biomasse. Ceci réduirait la dépendance aux puits de carbone forestiers qui sont fragilisés par le changement climatique, et à la capture et au stockage technologique de carbone, qui sont des options plus coûteuses, limitées et risquées.

Pour faciliter la transformation en profondeur du système alimentaire au bénéfice de l'action climatique en préservant la production agricole et une nourriture accessible, le Haut conseil pour le climat propose plusieurs recommandations pour l'action publique en matière d'alimentation, de nutrition et d'agriculture en ciblant notamment la mobilisation de l'ensemble des acteurs du système alimentaire. Les recommandations visent à orienter le soutien vers les pratiques les moins émettrices et à développer une offre alimentaire bas carbone, dans une dynamique de transition juste.

A propos du Haut conseil pour le climat

Le Haut conseil pour le climat a été installé le 27 novembre 2018 et est inscrit dans la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. C'est un organisme indépendant, chargé d'évaluer l'action publique en matière de climat, d'émettre des avis et recommandations indépendants et objectifs sur l'action climatique du gouvernement, et d'éclairer les débats de manière neutre, dans une perspective de long-terme en tenant compte du contexte global. Il est actuellement présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré et composé de treize membres, désignés pour cinq ans et choisis pour leur expertise scientifique, technique et économique dans le domaine du climat.

Contact presse :

Elisa Sgambati

presse@hautconseilclimat.fr / 01.42.75.59.98

Retrouvez nos communiqués de presse sur www.hautconseilclimat.fr – rubrique actualités